



**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX  
DES DELIBERATIONS DU COMITE  
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Mercredi 27 Octobre 2021**

**OBJET : Développement du programme agroforesterie du SM/PNRM – Mise en place de formation**

Président de séance : **Monsieur Félix ISMAIN**

Secrétaire de séance : **Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN le 27 Octobre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 10h en présentiel ou par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**I – Dossiers Administratifs**

1. Remplacement du 1<sup>er</sup> Vice-Président
2. Mise en place des Commissions de la Commande publique
3. Mise à l'honneur des Présidents, Agents et bienfaiteurs du Parc dans le cadre des 45 ans du PNRM

**II – Dossiers Valorisation du Patrimoine**

4. Plan de financement de « l'Opération Grand Site » des Salines
5. Adhésion du PNRM au réseau des Grands Sites de France

**III – Dossiers Economie Durable**

6. Indemnisation des Caféculteurs - Partie 2 – 2020 / 2021
7. ACI de Fleurissement des sites touristiques des communes du Sud : CAESM/PNRM
8. Participation du PNRM aux Villages de la Transat Jacques VABRE
9. Projet de laboratoire OSAIN
10. Développement du programme Agroforesterie 2021

**IV – Points informations**

11. Etat d'avancement du Chantier de Fleurissement des Centres-Bourgs des Communes de la Martinique
12. Rapport d'information sur l'évaluation de la candidature de la Martinique à l'UNESCO
13. Questions diverses

**Membres présents**

**Pour la CTM** → : Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – K. BERNABÉ – C. EMMANUEL – N. LIMIER – S. NORCA – F. CARIUS - Messieurs E. DUFEAL – F. ISMAIN – M. NADEAU -

**Pour les Communes**

→ **Membres Titulaires** : - Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr G. MONSTIN (Carbet) - Mr J. MONFORT (Diamant) — Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds-Saint-Denis) - Mr L. JOUYE DE GRANDMAISON (Fort-de-France) - Mr J. DOMERGUE (François) – Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) -Mr S. THALMENCY (Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) - Mr M. MICHALON (Marigot) - Mr E. GABRIEL (Marin) - Mr R. BRITHMER (Morne-Rouge) - Mme K. SALIBER (Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU (Rivière-Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière-Salée) - Mr R. DULYMBOIS (Robert) - Mme M-A APOCALE (Saint-Esprit) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr M. GOBAISAMY (Saint-Pierre) - Mr J. ELISABETH (Sainte-Luce) - Mme J. BAZABAS (Sainte-Marie) - Mr E. JULIAT (Schœlcher) - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois Ilets) –

**Membres titulaires absents ayant donné procuration**

→ **CTM** : Mr J-C ECANVIL à Mr G. MONSTIN (Carbet) -

→ **Communes** : Mr D. DELEPINE (Ducos) à Mr J. MONFORT (Diamant) - Mr C. SAINT-CYR (Sainte-Anne) à Mr R. DULYMBOIS (Robert) – Mr. L. CLEMENTE (CACEM) à Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) -

**Membres titulaires absents**

→ **CTM** : Mr N. AZEROT – Mme L. BEAULIEU – Mr D. DINAL – Mr O. MARIE-REINE - Mr J. ROSE – Mme M-A. RAVIN (excusée)

→ **Communes** : Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) - Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon) - Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) – Mr A. BIRON (Case-Pilote) – Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mr L. OCCOLIER (Vauclin)

→ **Communautés d'agglomération** : Mr J-F. BEAUNOL (CAESM)

**Invités** : Madame Véronique LEFEBVRE – Trésorière du Syndicat Mixte du PNRM

**Assistaient à la Réunion**

Monsieur M. VEILLEUR, Directeur Général des Services du PNRM par intérim et ses Collaborateurs

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique :

Accusé de réception en préfecture  
972-259720019-20211203-21-52-DE  
Date de réception préfecture : 03/12/2021



PREFECTURE DE MARTINIQUE

- Vu** le code général des collectivités territoriales aux articles 2311-1 et
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu** le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu** la délibération n° 21-11 en date du 15 avril 2021 portant vote du Budget Primitif 2021 du Budget Principal,
- Vu** la délibération n°21-27 en date du 16 juin 2021 relative à l'indemnisation pour 2019 et 2020 des agriculteurs engagés dans l'expérimentation initiée par le Syndicat Mixte du PNRM pour la création d'une nouvelle filière de café Arabica d'excellence,
- Vu** la délibération n°21-14 en date du 15 avril 2021 adoptant la mise en place d'un programme agroforesterie par le Syndicat Mixte du PNRM,

Considérant qu'il est souhaitable que pour le développement de ce programme agroforestier innovant soit adapté aux conditions de la Martinique,

Considérant que l'expert Monsieur Bruno WEILLER spécialiste en agroécologie et biodynamie sera à la Martinique courant du mois de novembre 2021. Et qu'il accepterait de dispenser une formation en agroécologie et biodynamie à l'adresse des agents du PNRM en charge de ce dossier et les caféiculteurs pourraient y être associés pour la conduite des caféières,

Considérant que cette formation pourrait être prise en charge par le CNFPT pour les agents du PNRM et le VIVEA pour les caféiculteurs,

Il est demandé au Comité de se prononcer sur la tenue de cette formation.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Le Comité syndical,**

#### **Article 1**

Approuve la tenue d'un programme de formation animé par Monsieur Bruno WEILLER spécialiste en Agroécologie et Biodynamie, à destination des agents du Syndicat Mixte du PNRM en agroforesterie et associant les 6 caféiculteurs pour la conduite des caféières.

#### **Article 2**

Dit que cette formation pourrait être prise en charge par le CNFPT pour les agents du PNRM et par VIVEA pour les caféiculteurs.

#### **Article 3**

Donne mandat au Président du PNRM afin de signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette formation.

#### **Article 4**

Cette délibération sera transmise au représentant de l'État et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le Mercredi 27 Octobre 2021

